

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Coopération intercommunale dans la gestion des réseaux de distribution d'eau potable

Les communes de Renan, Sonvilier et Saint-Imier ont décidé d'intensifier leur coopération dans la gestion des réseaux de distribution d'eau potable. A cette fin, le Conseil municipal imérien annonce, avec plaisir, la nomination de M. Olivier Jost, fontainier diplômé, qui rejoint le Service des eaux et du gaz de Saint-Imier. Dans le cadre de ces nouvelles fonctions, M. Olivier Jost sera responsable de la gestion opérationnelle des réseaux d'eau de Sonvilier et Renan. Cette nomination renforce également les compétences des Services techniques de la Ville de Saint-Imier, à l'aube de la réalisation d'importants projets d'importance régionale dans le domaine de la distribution d'eau potable. Le Conseil municipal souhaite que sa nouvelle activité professionnelle procure à M. Olivier Jost plaisir et satisfactions.

Jeunes invités aux halles de gymnastique

Programmée au complexe des halles de gymnastiques de Saint-Imier samedi 27 novembre 2010, la soirée «Ça me dit sport» garantit le plaisir des jeunes de 14 à 20 ans qui s'y associeront. Sans aucune arrière-pensée de compétition, ils pourront s'adonner de 19 h 00 à 22 h 00 à des activités diverses, telles que le basketball, le tchoukball, la danse hip-hop, l'unihockey et le volleyball. Ce riche programme, proposé par Mme Joanna Eyer, déléguée interjurassienne à la jeunesse, et son équipe de moniteurs disponibles, illustre le slogan «du mouvement pour les jeunes».

Dépouillement en direct

Ce dimanche 28 octobre 2010, la population imérienne renouvellera ses autorités. Chacun se voit offrir la possibilité de vivre intensément l'incertitude liée à ces élections communales, puisqu'un écran, installé au bureau du contrôle des habitants, dans les locaux de l'administration imérienne, permettra, dès 13 h 00, de suivre le dépouillement en direct depuis le bâtiment communal, sis Agassiz 4. Sitôt connu, le verdict final du corps électoral sera relayé par le biais du site internet de la Municipalité, – www.saint-imier.ch –.

Saint-Imier, mercredi 24 novembre 2010
(cm)